

***DELEGATION DE Mme Véronique FAYET***

D -20110031

**Adhésion et participation de la ville à l'association 'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS)'.  
Autorisation.**

Madame Véronique FAYET, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'Observatoire National de l'Action Sociale Décentralisée (ODAS), créée sous forme associative, a pour objet de soutenir les efforts d'adaptation et de modernisation des politiques d'action sociale des collectivités publiques en favorisant l'échange d'informations et d'expériences.

L'ODAS a été créée le 14 juin 1990 afin de permettre le développement dans un lieu neutre, d'une réflexion partagée des principaux décideurs et acteurs de l'action sociale, en vue de contribuer à l'optimisation des réponses, des organisations et des pratiques en ce domaine.

La mise en œuvre de notre 3<sup>ème</sup> projet social a été l'occasion de mobiliser les ressources de cet observatoire. Elle a surtout été repérée, identifiée comme exemplaire et valorisée dans le cadre du réseau particulièrement riche des adhérents à l'ODAS. Il s'agit là d'un moyen majeur permettant de faire rayonner un volet extrêmement positif de notre politique municipale.

De manière plus classique, cette adhésion permet à la ville :

- d'être systématiquement informée de l'ensemble des actions de l'association,
- d'être destinataire des différents documents et études diffusés par l'ODAS,
- de participer à tout ou partie des activités de l'ODAS (observatoires permanents, programmes de recherche et réalisation d'enquêtes...)
- de participer à l'orientation des choix de l'ODAS à l'occasion des assemblées générales
- de bénéficier de sessions d'information ou de rencontres sur le terrain sur tout thème relevant du programme d'activité annuel de l'ODAS.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs, je vous demande de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à maintenir l'adhésion à l'ODAS.

**Mme FAYET.** -

Pas d'observations particulières pour ce renouvellement de notre adhésion à l'ODAS qui est un réseau de villes et de conseils généraux sur les questions de l'action sociale.

**M. le MAIRE.** -

Et ça sert ?

**Mme FAYET.** -

Absolument. Les lieux d'échanges et les réseaux sont toujours bienvenus pour partager sur des sujets difficiles et pour donner de bonnes idées.

**M. le MAIRE.** -

Pas d'oppositions ? Pas d'abstentions ?

(Aucune)

**ADOPTE A L'UNANIMITE**